

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2020

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members,
Child Welfare League of Canada:

Opinion

We have audited the financial statements of Child Welfare League of Canada ("the Entity"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2020, and the statements of changes in net assets, operations and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Entity as at March 31, 2020, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the auditor's responsibilities for the audit of the financial statements section of our report. We are independent of the Entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity, or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit.

We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

OHCD LLP

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario

June 25, 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres,

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

25 juin 2020

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT MARCH 31, 2020

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2020

	2020	2019	
CURRENT ASSETS			ACTIF À COURT TERME
Cash	\$ 347,826	\$ 313,978	Encaisse
Accounts receivable	4,892	7,914	Débiteurs
Government sales taxes receivable	3,313	12,263	Recevable de taxe de vente de gouvernement
Prepaid expenses	29,224	5,212	Frais payés d'avance
	\$ 385,255	\$ 339,367	
CURRENT LIABILITIES			PASSIF À COURT TERME
Accounts payable	\$ 28,637	\$ 23,096	Créditeurs
Deferred revenue (note 2)	119,278	56,335	Revenus reportés (note 2)
	147,915	79,431	
NET ASSETS			
Internal restricted to			Grevés d'affectations d'origine interne -
Contingency fund (note 4)	237,340	259,936	Fonds de prévoyance (note 4)
Unrestricted	-	-	Actif net non affecté
	237,340	259,936	
	\$ 385,255	\$ 339,367	

Approved on behalf of the Board

Au nom du conseil d'administration

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2020

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2020

	2020	2019	
INTERNALLY RESTRICTED NET ASSETS CONTINGENCY FUND (note 4)			GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE - FONDS DE PRÉVOYANCE (note 4)
Balance - beginning of year	\$ 259,936	\$ 300,000	Solde - début de l'exercice
Transfer to unrestricted net assets	(22,596)	(40,064)	Transfert à l'actif net non affecté
Balance - end of year	\$ 237,340	\$ 259,936	Solde - fin de l'exercice
UNRESTRICTED NET ASSETS			ACTIF NET NON AFFECTÉ
Balance - beginning of year	\$ -	\$ 45,834	Solde - début de l'exercice
Transfer from internally restricted net assets	22,596	40,064	Transfert des grevés d'affectations d'origine interne
Net revenue (expenditure) for the year	(22,596)	(85,898)	Revenus nets pour l'exercice
Balance - end of year	\$ -	\$ -	Solde - fin de l'exercice

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF OPERATIONS
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2020

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTAT DES OPÉRATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019	
REVENUE			REVENUS
Membership fees - regular	187,762	174,509	Cotisations - régulier
Membership fees - sustaining	27,916	33,000	Cotisations - subsistance
Service fees	85,397	-	Frais de service
Other	21,070	8,958	Autres
Conference	31,288	-	Conférence
Projects	49,472	10,350	Projets
Donation	-	10,360	Don
	402,905	237,177	
EXPENDITURE			DÉPENSES
Office and general	29,190	46,113	Bureau et général
Personnel	152,321	150,015	Personnel
Professional support	164,880	105,154	Support professionnel
Publication and printing	4,360	2,514	Publications, impression et affranchissement
Travel, accommodation and meetings	43,462	19,279	Déplacement, hébergement et réunions
Conference (note 8)	31,288	-	Conférence
	425,501	323,075	
NET REVENUE (EXPENDITURE) FOR THE YEAR	\$ (22,596)	\$ (85,898)	REVENUS NETS POUR L'EXERCICE

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

STATEMENT OF CASH FLOWS
FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2020

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

ÉTAT DES FLUX DES TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019	
CASH PROVIDED BY (USED FOR)			FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS AUX)
OPERATING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
Net revenue (expenditure) for the year	\$ (22,596)	(85,898)	Revenus nets pour l'exercice
Changes in non-cash working capital items			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:
Accounts receivable	3,022	151,731	Débiteurs
Government sales taxes receivable	8,950	(1,784)	Recevable de taxe de vente de gouvernement
Prepaid expenses	(24,012)	442	Charges payée d'avance
Accounts payable	5,541	(19,737)	Créditeurs
Deferred revenue	62,943	45,985	Revenus reportés
	33,848	90,739	
INVESTING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
Decrease (increase) in deposit certificate (net)	-	152,868	Diminution (augmentation) de certificats de dépôt (nets)
Increase (decrease) in cash	33,848	243,607	Augmentation (diminution) de la trésorerie
CASH BEGINNING OF THE YEAR	313,978	70,371	ENCAISSE DEBUT DE L'EXERCICE
CASH END OF YEAR	\$ 347,826	\$ 313,978	ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE

CHILD WELFARE LEAGUE OF CANADA

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2020

ORGANIZATION

The mission of the Child Welfare League of Canada is to promote the well-being of all children, youth and their families, with particular attention directed at those who are at risk in the areas of physical, social, emotional and mental health. The League was incorporated under the Canada Corporations Act as a not-for-profit organization and is a Registered Charity under the provisions of the Income Tax Act.

1. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

a) Use of estimates

The preparation of these financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates. These estimates are reviewed annually and as adjustments become necessary, they are recorded in the financial statements in the period in which they become known.

b) Financial instruments

Financial instruments are initially recognized at fair value and are subsequently measured at amortized cost.

Financial assets measured at amortized cost include cash and accounts receivable.

Financial liabilities measured at amortized cost include accounts payable and accrued liabilities.

c) Revenue recognition

CWLC follows the deferral method of revenue recognition. Revenue is deferred when received in advance of the service being provided. Project revenue is deferred to the period in which the expenditure is made. Unrestricted contributions and self generated revenues are recognized as revenue when they are received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

d) Use of Estimates

The preparation of these financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates. These estimates are reviewed annually and as adjustments become necessary, they are recorded in the financial statements in the period in which they become known.

LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

ORGANISATION

La mission de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada est de promouvoir le bien-être des enfants, jeunes et de leurs familles, avec un soin particulier en ce qui concerne ceux qui sont à risque dans les domaines physique, social, émotionnel et santé mentale. La Ligue est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est une œuvre de bienfaisance enregistrée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

b) Instruments financiers

Instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes clients et les investissements.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les crédettes et frais courus.

c) Comptabilisation des revenus

Les revenus de la LBEC sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu est différé lorsqu'il est reçu en avance du service fourni. Le revenu des projets est différé à la période dans laquelle la dépense est faite. Les apports non affectés et les revenus auto-générés sont reconnus comme revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

CHILD WELFARE LEAGUE OF CANADA

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2020

2. DEFERRED REVENUE

Deferred revenue consists of funding received in the current year that is related to the subsequent year.

	2020		2019
Membership fees	\$ 52,816	\$ 46,335	Cotisations reçues d'avance
Conference	66,462	10,000	Conférence
Balance - end of year	\$ 119,278	\$ 56,335	Solde, fin de l'exercice

3. COMMITMENTS

The League rents equipment with lease payments of approximately \$2,200 annually.

4. INTERNALLY RESTRICTED CONTINGENCY FUND

A contingency fund was established in 2005 to meet anticipated costs associated with changing revenue sources. In 2011, the board decided to transfer any annual surplus to the contingency fund up to the point at which it reaches \$300,000. In fiscal 2020, \$22,596 was transferred from the funds to unrestricted net assets (2019 - \$40,064).

5. LINE OF CREDIT

The League has a line of credit with the Royal Bank in the amount of \$50,000. Interest is charged at prime plus 2.15%. The line of credit is secured with the personal property of the League. At the end of fiscal year 2020, there was nothing owed on the line of credit (2019 - \$nil).

6. COMPARATIVE AMOUNTS

Certain comparative amounts were reclassified to conform with the presentation adopted in the current year.

7. FUTURE OPERATIONS

In March 2020, the World Health Organization declared the COVID-19 outbreak a pandemic. This has caused disruption in the operations of the League. The extent of the impact of COVID-19 on the League's operational and financial performance will depend on certain developments and factors, including the duration and spread of the outbreak, impact on the League's funders, employees and vendors, all of which are uncertain and cannot be predicted. As such, the extent to which COVID-19 may impact the League's financial condition or results of operations cannot be reasonably estimated at this time.

LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés correspondent aux fonds reçus au cours du présent exercice mais qui se rapportent à l'exercice subséquent.

3. ENGAGEMENT

La Ligue loue l'équipement avec les paiements de bail s'élevant à 2 200\$ par année.

4. FONDS DE PRÉVOYANCE

Un fonds de prévoyance a été établi en 2005 pour couvrir des coûts prévus liés aux sources changeantes de revenu. En 2011, le conseil d'administration a décidé de transférer le surplus annuel aux fonds de prévoyance jusqu'à ce qu'il atteigne 300 000\$. Au cours de l'exercice 2020, 22,596\$ ont été virés pour les fonds dans l'actif net non affecté (2019 - 40 064\$).

5. LIGNE DE CRÉDIT

La Ligue a une ligne de crédit avec la Banque Royale pour la somme de 50 000\$. L'intérêt est imputé au taux préférentiel plus 2,15 %. La ligne de crédit est garantie par les biens personnels de la Ligue. À la fin de l'exercice 2020, il n'y avait rien dû sur la ligne de crédit (2019 - nul\$).

6. MONTANTS COMPARATIFS

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée au cours de l'exercice en cours.

7. OPÉRATIONS FUTURES

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. Cela a perturbé les opérations de la Ligue. L'ampleur de l'impact de COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière de la Ligue dépendra de certains développements et facteurs, notamment la durée et la propagation de l'épidémie, l'impact sur les bailleurs de fonds, les employés et les fournisseurs de la Ligue, qui sont tous incertains et ne peuvent pas être prédits. À ce titre, la mesure dans laquelle COVID-19 peut avoir une incidence sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Ligue ne peut être raisonnablement estimée pour le moment.

**CHILD WELFARE LEAGUE
OF CANADA**

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
MARCH 31, 2020

8. CONFERENCE

The International Foster Care Organisation conference that the League was hosting in Montreal in June 2020 was cancelled on account of Covid. Unrecoverable costs of \$33,281 related to the event cancellation have been recognized in the current year. It is the League's intention to transform the conference content into online activities that will take place from June 2020 to March 2021.

**LA LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANCE DU CANADA**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

8. CONFÉRENCE

La conférence de l'Organisation internationale de placement familial que la Ligue organisait à Montréal en juin 2020 a été annulée à cause de Covid. Des frais non récupérables de 33 281 \$ liés à l'annulation de l'événement ont été comptabilisés au cours de l'exercice en cours. La Ligue a l'intention de transformer le contenu de la conférence en activités en ligne qui se dérouleront de juin 2020 à mars 2021.